## QUIZ TESTEZ VOS CONNAISSANCES

J'ai le droit de rouler jusqu'à 75 km/h avec mon cyclomoteur.

VRAI

FAUX

2 Lorsqu'il fait chaud, je peux me passer de gants pour conduire ma moto.

VRAI

FAUX

Pour circuler à moto, de jour comme de nuit, je dois allumer mes feux.

VRAI

FAUX

Les marquages au sol sont des surfaces glissantes. Je dois y être particulièrement vigilant quand je circule à deux-roues.

VRAI

FAUX

Tous les deux-roues motorisés (cyclomoteurs, 125cm³ et motos lourdes) doivent désormais être immatriculés.

VRAI

FAUX

À moto, j'ai le droit de transporter mon enfant devant moi.

VRAI

FAUX

Je ne conduis qu'un cyclomoteur, je peux me passer d'assurance.

VRAI

FAUX

Je dois remplacer systématiquement mon casque en cas d'accident.

VRAI

FAUX

Réponses : 1- faux, 2- faux, 3- vrai, 4- vrai, 5- vrai, 6- faux, 7- faux, 8- vrai.

Toutes les explications sont à découvrir dans ce document.